

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

24 juin 2022

et qu'elle a été faite le

24 juin 2022

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 30

Absents suppléés : 2

Absents excusés : 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_06_122

Objet :

Mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE du Jura

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 juin 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : **Courfontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO
Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY
Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER
La Barre : M. Philippe GIMBERT
La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Gérome FASSET
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN
Our : M. Segundo ALFONSO
Pagny : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET
Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT
Saligny : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO
Vitreux : M. Alain GOMOT
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Suppléés : **Rouffange :** Mme Laetitia BORRE FROISSARD
Thervay : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Brans :** M. Michael PERES
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
Etrepigny : M. Laurent CHENU
Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
Monteplain : M. Luc BEJEAN
Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Mutigney : M. Eric DRUOT
Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES
Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Sébastien HENGY

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS) M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS) M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h06 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU CAUE DU JURA

Avant tout débat, Monsieur Gérome FASSET, Président de la Communauté de Communes, Maire de la commune de Louvatange et conseiller communautaire intéressé, quitte la salle sans prendre part à la délibération.

Les conditions de quorum étant réunies, à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-président, Président de séance.

Dans le cadre des projets futurs d'investissement suivants de la Communauté de Communes Jura Nord, inscrits au CRTE :

- Création d'un Pôle éducatif intercommunal de la Vallée de l'Ognon,
- Requalification du Pôle éducatif intercommunal à Fraisans,
- Requalification du siège de la CCJN à Dampierre,
- Evolution de la médiathèque intercommunale à Gendrey.

La Communauté de Communes souhaite l'intervention du CAUE, en phase pré-études, pour réaliser, dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage Publique, différentes hypothèses d'aménagements permettant de tester leur faisabilité respective.

Par l'analyse des avantages et des inconvénients des différentes options, l'intervention du CAUE a pour objectif d'apporter un outil d'aide à partir de l'analyse architecturale et fonctionnelle d'un bâtiment existant et de ses relations avec le village, et après mise à jour des besoins recensés.

Le CAUE accompagnera aussi la collectivité en vue de fiabiliser le projet par rapport aux moyens à mobiliser et de préparer la commande la plus claire possible.

La proposition d'intervention du CAUE pour chacune des opérations est précisée dans chacune des quatre propositions d'accompagnement en annexes de ce rapport préparatoire.

Le montant forfaitaire de la participation Jura Nord s'élève respectivement comme suit pour chacune des études :

- Création d'un Pôle éducatif intercommunal de la Vallée de l'Ognon - Avenant n°2 : 776€ ;
 - Requalification du Pôle éducatif intercommunal à Fraisans : 2 500€ ;
 - Requalification du siège de la CCJN à Dampierre : 2 500€ ;
 - Evolution de la médiathèque intercommunale à Gendrey : 2 500€.
- Soit un montant total de 8 276€.

La contribution de la collectivité représente en moyenne 60 % du coût réel d'intervention, les 40 % restant étant pris en charge par le budget de fonctionnement du CAUE assuré par la Taxe départementale d'Aménagement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'accompagnement du CAUE du Jura pour les opérations décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toute convention afférente pour la réalisation de ces études et tout acte afférent ;
- d'approuver l'adhésion de la CCJN au CAUE pour 2022 et pour un montant de 300€ ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-président de JURA NORD,
Président de séance,
Régis CHOPIN



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

ANNEXE

Lons le Saunier, le 21 juin 2022

Monsieur le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA NORD
1, rue du Tissage
39700 DAMPIERRE**

**Objet : Groupe scolaire de Vitreux
Siège de la CC à Dampierre
Médiathèque de Gendrey**

Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre rencontre de ce jour avec MM. Alfonso et Tschantré, je vous confirme qu'une réflexion sur les restructurations - extensions du siège de la Communauté de Communes à Dampierre et de la médiathèque de Gendrey peuvent faire l'objet d'une intervention du C.A.U.E. dans le cadre de ses missions d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

A partir de l'analyse architecturale et fonctionnelle des bâtiments et de leurs abords, et d'un recensement des besoins à effectuer auprès des chefs de services et usagers concernés, cette réflexion consistera à envisager différentes hypothèses de restructuration - extension permettant de tester leur faisabilité respective. Par l'analyse des avantages et des inconvénients des différentes options, l'intervention du CAUE a pour objectif d'apporter un outil d'aide à la décision au Conseil Communautaire pour que celui-ci s'engage en toute connaissance de cause dans ces opérations, l'aidant ainsi à définir les grandes lignes programmatiques de l'opération. **(Point 1 des propositions).**

Lorsque les grandes orientations des projets seront fixées, il restera au Maître d'Ouvrage public à établir les enveloppes budgétaires prévisionnelles à réserver aux opérations, éléments qui serviront de base aux consultations de maîtrise d'œuvre. C'est pourquoi nous vous proposons également de vous accompagner lors de cette phase, en vue de fiabiliser les projets par rapport aux moyens à mobiliser et de préparer la commande la plus claire possible aux futurs Maîtres d'Œuvre. **(Point 2 des propositions - optionnel)**

151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.fr

www.caue39.fr

././.

Une démarche qui cherche à garantir le meilleur niveau de qualité dans le processus d'élaboration globale d'un projet doit se conclure par la sélection rigoureuse des Maîtres d'Œuvre (architectes) auxquels sera confiée la responsabilité de donner vie à toutes les intentions exprimées préalablement. Cette phase est cruciale puisqu'elle conditionne à elle seule la réussite de la démarche. Nous pouvons également vous accompagner dans l'organisation d'une procédure de sélection appropriée (sur dossier, avec entretiens...), vous aider à constituer le jury en respectant les impératifs réglementaires, et vous apporter notre regard de professionnel sur les travaux ou références des candidats. **(Point 3 des propositions - optionnel)**

Afin d'assurer une certaine continuité entre les différents intervenants de la phase études, notre mission comprend un suivi-conseil gratuit qui nous permettra, si vous le désirez, de rester en contact ponctuellement sur toute la durée de ces opérations.

D'autre part, le Conseil d'Administration du CAUE a décidé d'appliquer un nouveau mode de calcul des contributions à ses interventions à partir de trois forfaits définis en fonction du niveau de complexité et/ou de transversalité des problématiques qui lui sont soumises. La contribution de la collectivité représente en moyenne 60 % du coût réel d'intervention, les 40 % restant étant pris en charge par le budget de fonctionnement du CAUE assuré par la Taxe d'Aménagement.

De plus, toujours dans l'esprit de nos statuts associatifs, l'adhésion au CAUE a été rendue obligatoire pour bénéficier de son intervention. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint nos propositions de missions accompagnées d'un bulletin d'adhésion.

Enfin, l'accompagnement que nous avons engagé avec votre collectivité pour la création d'un groupe scolaire à Vitreux trouvant de nouveaux développements suite à la décision de démolir le bâtiment existant au cœur du village, nous vous transmettons également l'avenant N°2 à la Convention d'origine de décembre 2020. Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous retourner les 3 exemplaires dûment datés et signés.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Olivier DRAUSSIN – Architecte-conseiller

P.J. : Propositions d'interventions pour Dampierre et Gendrey
Avenant N°2 à la Convention de Vitreux
Bulletin d'adhésion

39

JURA

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CONSEILLER INFORMER SENSIBILISER FORMER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA NORD**

**HYPOTHESES DE RESTRUCTURATION
DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mission d'accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage

PROPOSITION

- 1 / ANALYSE ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE** des bâtiments existants, sur la base des relevés effectués par le BET Socoder, y compris la partie ateliers

RECENSEMENT DES BESOINS auprès des chefs de services de la Communauté de Communes

PRINCIPES DE RESTRUCTURATION des bâtiments, établissement de différentes hypothèses de la plus simple à la plus ambitieuse, incluant surélévation ou démolition-reconstruction du bâtiment administratif et optimisation éventuelle des ateliers

(y compris suivi-conseil ponctuel – gratuit - sur la durée de l'opération.)

- 2 / DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE** à réserver à l'opération, en fonction de l'hypothèse retenue.

- 3 / ACCOMPAGNEMENT POUR LA SELECTION DU MAITRE D'ŒUVRE**

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE LA COLLECTIVITE : 2.500 €

Ce montant correspond à 60% du coût réel, les 40% supplémentaires sont pris en charge par le CAUE sur son budget.

Cette mission ne se substitue pas à celles de Conducteur d'Opération ou de Mandataire.

Devis forfaitaire conforme à la comptabilité du C.A.U.E. qui n'est pas assujéti à la T.V.A.

151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.fr

www.caue39.fr

Lons-le-Saunier, le 21 juin 2022

39

JURA

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CONSEILLER INFORMER SENSIBILISER FORMER

COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

HYPOTHESES DE RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE DE GENDREY

Mission d'accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage

PROPOSITION

- 1 / **ANALYSE ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE** des bâtiments existants, sur la base du relevé partiel existant et d'un relevé complémentaire sommaire
RECENSEMENT DES BESOINS auprès des utilisateurs (pôle culture, patrimoine et vie associative) et en fonction des critères d'attribution des aides de la DRAC
PRINCIPES DE RESTRUCTURATION des bâtiments, établissement de différentes hypothèses incluant le transfert des lieux d'accueil du public à l'arrière vers le parc dans un bâtiment neuf, le traitement de l'accès indépendant aux logements locatif, le traitement qualitatif du parking existant, etc...
(y compris suivi-conseil ponctuel – gratuit – sur la durée de l'opération.)
- 2 / **DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE** à réserver à l'opération, en fonction de l'hypothèse retenue.
- 3 / **ACCOMPAGNEMENT POUR LA SELECTION DU MAITRE D'ŒUVRE**

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE LA COLLECTIVITE : 2.500 €

151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.fr

www.caue39.fr

Ce montant correspond à 60% du coût réel, les 40% supplémentaires sont pris en charge par le CAUE sur son budget.

Cette mission ne se substitue pas à celles de Conducteur d'Opération ou de Mandataire.

Devis forfaitaire conforme à la comptabilité du C.A.U.E. qui n'est pas assujéti à la T.V.A.

Lons-le-Saunier, le 21 juin 2022

39

JURA

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CONSEILLER INFORMER SENSIBILISER FORMER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA NORD**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT
DE MAITRISE D'OUVRAGE**

N° 300/OD – CCJN – 12/2020

ENTRE : la Communauté de Communes JURA NORD,
représentée par son Président, Monsieur Jérôme Fassenet, agissant en cette qualité,

D'UNE PART,

ET : le C.A.U.E. du JURA
représenté par son Président, Monsieur Jérôme Fassenet, agissant en cette qualité,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET :

Le présent avenant a pour objet de compléter la mission initiale d'accompagnement de la Communauté de Communes dans la définition de ses actions de développement et d'amélioration du cadre de vie :

- Hypothèses d'aménagement du groupe scolaire de Vitreux,
afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer dans l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigences qualitatives.

ARTICLE 2 - CONTENU DE LA MISSION :

- Nouveaux principes d'aménagement suite à la décision de démolir le bâtiment existant au cœur du village

151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier

Tél. : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.fr

www.caue39.fr

..J..

ARTICLE 4 - DUREE :

Le présent avenant est conclu pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission définie à l'article 2. Elle s'achèvera au plus tard un an après la date de signature.
En cas de besoin, ce terme pourra être reporté par un nouvel avenant.

ARTICLE 5 - MONTANT DE LA CONTRIBUTION :

Le C.A.U.E. assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe d'Aménagement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.

Une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché, d'un montant de :
- 776,00 euros - "Sept Cent Soixante Seize Euros" (représentant 60% du coût d'intervention) est versée par la Commune au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E.

Le versement sera effectué sous la forme d'un "DOIT au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E" à la fin de la mission.

Fait à le

**Le Président
de JURA NORD**

**Le Président
du C.A.U.E. du Jura**

G. FASSET

G. FASSET



151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
Tel : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.fr
www.caue39.fr

Adhésion 2022

Les conseils du CAUE au service de tous ...
Élus, particuliers, agents de l'administration et des collectivités locales,
professionnels du cadre bâti, enseignants, scolaires et étudiants ...

Être adhérent vous permettra de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de notre AG, laquelle vote le budget et le programme des actions à mener,
- suivre régulièrement nos manifestations et conférences,
- recevoir nos publications et nos actualités à lire,
- être invité aux journées de sensibilisation et formation,
- bénéficier de conseils personnalisés par notre équipe permanente, consulter notre documentation et le service de recherche d'informations,
- bénéficier de l'accès au réseau JUMEL, catalogue collectif qui regroupe les documents des principales médiathèques du Jura (prêt interbibliothèques).



Plus d'information sur

- notre site www.caue39.fr
- nos réseaux FB, Insta, YouTube
- nos Newsletter et Fil'AUE



..... à retourner au CAUE ✕

Nom ou Raison Sociale :

Adresse :

C.P. : Ville :

Tél. : Portable :

Courriel :

Verse la somme de : €

Paiement par :

Chèque, libellé à l'ordre du CAUE du Jura

Mandat

Porter OBLIGATOIREMENT le nom de la collectivité sur le mandat effectué auprès de votre Trésorerie.

Etablissement - CRCA Lons Lafayette

RIB - 12506 39000 40569426000 03

IBAN : FR76 1250 6390 0040 5694 2600 003

N° Siret : 3 17 194 884 000 35

Code NAF : 7111Z

l'original de ce bulletin d'adhésion tient lieu de justificatif comptable.

Date et signature :

COTISATIONS 2022

Particuliers : 15 €

Professionnels
Personne physique : 60 €
Personne morale : 150 €

Associations : 60 €
(sans but lucratif)

Membres bienfaiteurs : 150 €

Collectivités :

(Commune, communauté de communes ou syndicats)

0 à 200 hab. 30 €

201 à 500 hab. 60 €

501 à 1000 hab. 90 €

1001 à 2000 hab. 150 €

2001 à 10000 hab. 200 €

Plus de 10000 hab. 300 €

CAUE du Jura - 151, rue regard - 39000 Lons-le-Saunier - www.caue39.fr - caue39@caue39.fr - tél : 03 84 24 30 36